

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 162- Nov 2012

L'inFO44



CAP Locale du 13 novembre 2012

Liste d'aptitude de C en B

Motion liminaire



Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter des inscriptions sur la liste d'aptitude de C en B pour la Loire-Atlantique, et ce pour les deux filières.

A FO, nous avons décidé de siéger bien que nous ne connaissons pas les possibilités de promotion, ce qui est d'ailleurs contraire à l'esprit des dispositions du décret de 1982, selon lesquelles les élus du personnel doivent disposer d'un niveau d'information équivalent à celui de l'Administration.

A FO DGFIP nous dénonçons la remise en cause inacceptable du plan pluriannuel de qualification, juste reconnaissance des efforts consentis par les personnels et de leur technicité. Nous revendiquons également à minima, la reconduction du Plan de Qualification 2009-2012 et en conséquence le classement d'un nombre significatif de collègues.

Localement, encore une fois, cette année, l'analyse des dossiers a été particulièrement ardue. En effet, alors que les agents de la FGP sont gérés sous EDEN, ceux de la FF le sont par EVALNOTE.

La principale différence réside dans le tableau synoptique apparaissant dans EDEN. Pour les collègues de la FF, les responsables établissent une fiche avec des notions très subjectives de potentialité et de réalité. D'ailleurs, certains d'entre eux cochent chacune des cases comme quoi, il n'y a pas que nous que ces dispositions surprennent !

Ce sera probablement la dernière année car semble-t-il à compter de 2013, l'ensemble des agents de la DGFIP devraient être intégrés dans EDEN.

Un souci de moins pour l'équité

Une différence notoire également, qui n'existera plus à compter de 2014, c'est l'affectation ou non dans le département d'origine. Le fameux droit au retour des agents de la Filière Gestion Publique. FO continue de porter sa revendication d'une affectation, dans le département d'origine, des promus de C en B.

Le droit au retour favorise la promotion interne, l'égalité professionnelle homme/femme, en évitant que certains renoncent à postuler à la liste d'aptitude du fait d'une obligation de mobilité pour un gain indiciaire modique : il est quand même plus facile d'avoir la chance de rester dans son département plutôt que de devoir partir par exemple, en région parisienne (parfois une 2^e fois), tout cela pour un gain indiciaire de 15 ou 20 pts...et en plus de devoir supporter des frais liés aux trajets importants ou à une double résidence !

Après tout, la Direction générale avait bien vendu SA fusion en nous affirmant que le mieux disant l'emporterait ! Le futur dispositif sera une régression pour la filière gestion publique et une absence de progrès pour la filière fiscale.

Ce n'est un secret pour personne. À FO, nous sommes favorables à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B, notamment pour ceux qui n'ont pas la possibilité de passer des concours.

FO DGFIP est le seul syndicat à revendiquer la liste d'aptitude comme troisième voie d'accès à la catégorie supérieure, au même titre que le concours ou l'examen professionnel. Basée sur la reconnaissance des mérites et de l'expérience professionnelle, la liste d'aptitude valorise le travail d'un agent et/ou constitue une alternative supplémentaire en terme de promotion de carrière dans un contexte professionnel difficile.

C'est pourquoi nous avons, comme à notre habitude, été consulter l'ensemble des 148 dossiers : 53 pour la FF, 95 pour la FGP.

C'est un travail fastidieux mais indispensable pour avoir une vision globale des demandes.

Cette année, nous avons été obligés de le faire prématurément du fait de la date de la CAP qui a lieu seulement 2 jours après la reprise des vacances rallongées de la Toussaint.

La direction locale n'a malheureusement pas pu accéder à notre demande d'un report, trop contrainte par le calendrier fixé par la direction générale qui n'est pourtant pas prête à se pencher sur ces dossiers....

Ainsi en 2012, ce n'est qu'en août que le nom des promus aura été connu... pour une CAP locale du 15 novembre 2011....

De plus, les contingentements n'étant toujours pas connus, cela a empêché l'administration locale de nous indiquer les dossiers retenus comme "très bon" alors que la note de service du 27 juillet 2012 le prévoit.

Enfin nous voudrions évoquer les notions de PUS et de PAS. Rappelons que l'an dernier, c'est sur la base de ces notions que le dossier d'une collègue de Loire-Atlantique n'a pas été retenu alors qu'il avait été inscrit en n°3 sur la liste départementale. *Vous pensez que c'est encourageant ?*

A FO, nous déplorons l'exclusion des jeunes agents alors même que les critères d'âge ont disparu dans les conditions statutaires et donc que l'âge n'est plus un critère discriminant.

S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

B

Il est également regrettable qu'après avoir écrit dans le guide des travaux que "la CAPN ne reviendrait pas sur les travaux des CAP locales", la parité administrative se soit donnée le droit d'exclure certains candidats classés dans un souci d'harmonisation nationale.

Il est bien dommage qu'après avoir dispensé des formations à l'ensemble des agents sur la discrimination, notre Direction Générale s'autorise à en pratiquer une à l'âge espérons qu'aucun agent n'aura à subir une telle discrimination cette année alors même que plusieurs agents n'entrent pas dans la PUS dans la liste des dossiers classés « excellents », selon les informations communiquées en CAP locale l'an dernier ... à savoir de 45 à 55 ans !

Les élus FO DGFIP 44

Enfin, la direction locale a pu nous indiquer en séance les chiffres PROVISOIRES communiqués par l'administration centrale, la veille au soir :



FF	FGP	Total
15	17	32

Mais non seulement ces chiffres sont plus que tardifs, mais de plus ils ne sont pas certains car non validés budgétairement! Bref ça commençait plutôt mal....

Nombre de postulants

	FF	FGP	Total
Nombre de postulants	53	95	148
Nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude	16	22	38

Petits rappels :

Lors de la CAP, doivent être listés :

- en "excellent", les agents qui seront inscrits sur la liste d'aptitude,
- en "très bon", les dossiers des agents qui ont vocation à être inscrits l'année suivante, sauf incident,
- "A revoir", tous les autres.....

C'est du moins ce que l'administration nous avait affirmé l'an dernier.... sauf que cette année, du fait de l'absence d'un contingentement fiable, il n'était pas question d'établir la liste des "Très Bons". Les élus **FO** ont interpellé l'administration pour lui demander quel était alors l'intérêt de tenir la CAP? On sait parfaitement que celle-ci a pour vocation de faire émerger des dossiers pour le futur.

Au final, la direction locale a accepté d'établir une petite liste des "Très bons", sachant que de toute manière, dans les 38 inscrits sur la liste d'aptitude, au minimum 6 agents ne seront pas retenus en 2013

Le classement dans cette liste a d'autant plus d'importance pour les collègues de la filière Gestion Publique, que ce sera la dernière année où ils auront l'assurance d'être nommés en Loire-Atlantique.

A cet égard, nous vous rappelons que **FO** DGFIP a mis en ligne une pétition sur son site national (également en actualité sur le site de la section du 44) pour que **TOUS** les agents qui postulent soient affectés dans leur département d'origine. Comme nous le disons dans notre motion, ce serait un mieux pour les agents de la Filière Fiscale, .. et la Direction générale avait bien vendu **SA** fusion en nous affirmant que le mieux disant l'emporterait !

Comment voulez-vous que les agents lui fassent confiance après ?



Le vocabulaire de la CAP :

PAS	Plage Appel Statutaire	Ce sont tous les agents qui remplissent les conditions pour postuler
PUS	Plage Utile Statutaire	Ce sont les agents appartenant à la classe d'âge de la grande majorité des agents retenus au niveau national. C'est à dire entre 45 et 55 ans (information donnée en 2011).

Rappelons que l'an dernier une collègue inscrite en haut du tableau de notre département avait été écartée du fait de son jeune âge ... et donc parce qu'elle n'entrait pas dans la PUS ce fut le cas d'une dizaine d'agents au total au niveau national ! C'est inadmissible puisque la note de service a banni le critère de l'âge ... il est donc très hypocrite d'intégrer ensuite ces notions de PUS et de PAS

Il est assez drôle de préciser que nous avons entendu au cours de la CAP, que nous sommes considérés comme jeunes aux Finances Publiques à l'approche de la cinquantaine !

Les élus **FO** sont intervenus sur de nombreux dossiers (nous vous le rappelons, à **FO**, nous ne défendons pas que nos adhérents car nous estimons que nous sommes en CAP pour représenter l'ensemble des agents.

Un dossier classé l'an dernier en "Très Bon" et non intégré dans la liste de cette année, a été longuement évoqué par l'intersyndicale. Finalement l'administration a accepté de l'intégrer en excellent dès 2012.

Un autre dossier a été ajouté à la liste d'aptitude grâce à l'intervention de **FO**: en effet, la direction avait ignoré le classement établi par le Chef de poste ...



Les élus **FO** ont déploré qu'aucun agent technique ne figure sur la liste d'aptitude...comme d'habitude ! Peuvent-ils espérer y figurer un jour ?...L'administration répond que réglementairement ils peuvent y prétendre mais que la difficulté réside dans la capacité à encadrer une équipe. En effet, en cas de promotion, ils devront intégrer le domaine administratif ...

Souvent l'administration a évoqué le manque de mobilité fonctionnelle et/ou géographique pour repousser des dossiers. A **FO**, nous sommes intervenus à plusieurs reprises, pour indiquer qu'il n'y a pas besoin de changer de chaise pour changer de fonction...l'exemple type étant celui des agents travaillant sur Chorus....

Les conseils pour les notateurs :

- Les notes doivent être cohérentes avec les appréciations littérales Ha oui! ... mais en 2013, il n'y aura plus de notation chiffrée !!! il faudra donc que les appréciations littérales soient en adéquation avec le tableau synoptique qui lui devrait être maintenu
- Ne pas hésiter à être dithyrambique (*quand l'agent le mérite évidemment !!!*) ... en effet le manque d'éloges a écarté certains dossiers qui pourtant étaient bien notés, avec un tableau synoptique convaincant !

Les termes beaucoup entendus :

- dossier au pied du podium,
- dossier qui doit se muscler,
- dossier en devenir pour le futur,
- dossier en bonne voie,
- dossier qui a vocation,
- dossier à bonifier,
- dossier qui doit mûrir,
- dossier sur la bonne trajectoire,

Pour tous ceux là, il faudra attendre une ou plusieurs années....



VOTE

POUR	ABSTENTION	CONTRE
FO		CFDT – CGT- Solidaires

Voici la liste des collègues inscrits sur la liste d'aptitude :

Dossiers classés en Excellents

Documents non disponibles

Désormais pour obtenir ce type d'informations vous devez prendre contact avec Chrystelle TONNELIER, Secrétaire Départementale de **FO** DGFIP44 ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.



Pour cela, rien de plus simple ! Il suffit de nous adresser une demande par courriel à :
fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr

Dossiers classés en Très Bons

Documents non disponibles

Désormais pour obtenir ce type d'informations vous devez prendre contact avec Chrystelle TONNELIER, Secrétaire Départementale de **FO** DGFIP44 ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.



Pour cela, rien de plus simple ! Il suffit de nous adresser une demande par courriel à :
fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION FO DGFIP <i>la force syndicale</i>	NOM :	PRÉNOM :
	Pour la filière fiscale n°DGI :	
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à le (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgifip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgifip-sd.fr/044/>

Permanences VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)